



Affiché le 06 AVR. 2017

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 3 avril 2017

OBJET : résumé des débats

L'an deux mil dix-sept, le 3 avril à dix-huit heures quinze, le comité syndical s'est réuni en séance publique, à la salle Lamoricière, à Vieillevigne, suite à la convocation de Monsieur François GUILLOT.

Étaient présents :

| Clisson Sèvre Maine Agglo | Communauté de communes Sèvre et Loire |
|---|--|
| M. Jean-Pierre BOUILLANT Mme Marcelle CHAPEAU M. François GUILLOT M. Jean-Paul LOYER M. Benoist PAYEN Mme Janik RIVIERE Mme Josette SCOUARNEC Mme Nelly SORIN M. Albert MECHINEAU | M. Thierry AGASSE M. Patrick BALEYDIER Mme Nathalie BOUCHER M. Paul CORBET Mme Nicole LACOSTE M. Jean-Pierre MARCHAIS M. Jérôme MARCHAIS M. Pierre-André PERROUIN M. Jean-Marie POUPELIN Mme Christelle BRAUD M. Jean TEURNIER |

| Commune de Vertou | Commune de Basse Goulaine |
|-----------------------|---------------------------|
| M. Rodolphe AMAILLAND | |

Étaient absents excusés :

| Clisson Sèvre Maine Agglo | Communauté de communes Sèvre et Loire |
|---|--|
| M. Joël BASQUIN M. Xavier BONNET M. Claude CESBRON M. Aymar RIVALLIN | M. Maurice BOUHIER Mme Anne CHOBLET Mme Laurence MENARD M. Alain SABOURIN M. Joël BARAUD |

| Commune de Vertou | Commune de Basse Goulaine |
|--|---------------------------|
| Mme Michèle LE STER Mme Marie SLIWINSKI | |

Pouvoirs :

| Clisson Sèvre Maine Agglo | Communauté de communes Sèvre et Loire |
|--|---|
| M. Claude CESBRON donne pouvoir à M. François GUILLOT M. Xavier BONNET donne pouvoir à M. Benoist PAYEN | M. Maurice BOUHIER donne pouvoir à M. Pierre-André PERROUIN Mme Anne CHOBLET donne pouvoir à M. Thierry AGASSE |

| Communes de Vertou |
|---|
| Mme Michèle LE STER donne pouvoir à M. Rodolphe AMAILLAND |

Assistaient au titre des services :

Mmes Lydie HERAULT VISSE, Armelle MOITREL, Clotilde DUPE-BRACHU et Christelle GUIHERY

Date de convocation : 27 mars 2017

Nombre de membres : 49 en exercice (39 titulaires et 10 suppléants) : 21 présents

26 votants (dont 5 pouvoirs)

Votants au titre du pôle SCoT - Pays : 24 votants

Votants au titre du pôle Culture - Pah : 26 votants

1- Compte de gestion 2016 et compte administratif 2016 du pôle SCoT-Pays

A l'unanimité des votants, les membres du comité syndical décident :

- d'approuver le compte de gestion 2016 du budget principal pôle SCoT-Pays établi par Mlle Margouët, receveur de Clisson,
- d'approuver le compte administratif 2016 du budget principal pôle SCoT-Pays,
- de conserver en section de fonctionnement la totalité du résultat d'exploitation soit 95 467.55 euros.

2- Compte de gestion 2016 et compte administratif 2016 du pôle Culture Patrimoine

A l'unanimité des votants, les membres du comité syndical décident :

- d'approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe pôle Culture Patrimoine établi par Mlle Margouët, receveur de Clisson
- d'approuver le compte administratif 2016 du budget annexe pôle Culture Patrimoine,
- d'affecter en section investissement une partie du résultat d'exploitation à hauteur de 4 628.58 € afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat de clôture + report),
- de conserver en section de fonction le solde du résultat d'exploitation soit 27 434.95 euros.

3- Compte de gestion 2016 et compte administratif 2016 du service ADS

A l'unanimité des votants, les membres du comité syndical décident :

- d'approuver le compte de gestion 2016 du service ADS établi par Mlle Margouët, receveur de Clisson,
- d'approuver le compte administratif 2016 du service ADS,
- de conserver en section de fonctionnement la totalité du résultat d'exploitation soit 15 886.26 €.

4- Budget primitif 2017 du pôle SCoT-Pays

A 25 voix pour et une abstention, les membres du comité syndical décident :

- d'approuver la répartition des contributions aux dépenses d'administration générale et de personnel
- d'approuver la participation des collectivités membres, telle que définie dans le débat d'orientations budgétaires à 139 119 euros pour le pôle SCoT et 205 125 euros pour le Pays. Elle sera appelée en deux acomptes. Elle est ainsi répartie :

| | |
|--|--------------|
| Pôle SCoT : Clisson Sèvre et Maine Agglo = | 74 270.00 € |
| Communauté de communes Sèvre et Loire = | 64 849.00 € |
| Pôle Pays : Clisson Sèvre et Maine Agglo = | 109 508.00 € |
| Communauté de communes Sèvre et Loire = | 95 617.00 € |

- d'approuver le budget primitif 2017 du pôle SCoT-Pays
- d'autoriser le Président à solliciter la participation des collectivités membres à hauteur de 660 858 € pour « la démarche de promotion du tourisme ». Cette participation est ainsi répartie :

| | |
|---|--------------|
| Clisson Sèvre et Maine Agglo = | 379 266.00 € |
| Communauté de communes Sèvre et Loire = | 281 592.00 € |
- de reverser les participations des communautés de communes à l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes à hauteur de 660 858 €.
- de reverser à l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes la taxe de séjour collectée.

5- Budget primitif 2017 du pôle Culture-Patrimoine

A l'unanimité des votants, les membres du comité syndical décident :

- d'approuver la participation des collectivités membres, telle que définie dans le débat d'orientations budgétaires à 362 002 euros pour le pôle Culture Patrimoine. Elle sera appelée en 2 acomptes et ainsi répartie :

| | |
|---|--------------|
| - Clisson Sèvre et Maine Agglo | 146 372.00 € |
| - Communauté de communes Sèvre et Loire | 127 804.00 € |
| - Vertou | 64 209.00 € |
| - Basse-goulaine | 23 617.00 € |

- d'approuver le budget primitif 2017 du pôle culture Patrimoine.

6- Budget primitif 2017 du service ADS

A l'unanimité des votants, les membres du comité syndical décident :

- d'approuver la participation des collectivités à hauteur de 50 896,74 euros pour l'ADS. Elle sera appelée en une seule fois,
- d'approuver le budget primitif 2017 « ADS ».

7- Admission en non-valeur : pôle culture-patrimoine

A l'unanimité des votants, les membres du comité syndical décident de prononcer l'admission en non-valeur la créance relative au titre 80 de 2014 du budget du pôle culture-patrimoine.

8- Acquisition d'un bâtiment pour les réserves du Musée

A l'unanimité des votants, les membres du comité syndical décident de :

- de valider l'acquisition, au prix de 155 000 €, du bien situé zone d'activités des Fromentaux à Maisdon sur Sèvre et composé :
 - d'une parcelle cadastrées AX n°408 d'une surface de 1 875 m²
 - d'un bâtiment d'une surface d'environ 400 m²
- d'autoriser le Président à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique aux frais du Syndicat en l'étude de Me Pénard, notaire à Vallet. L'ensemble des droits, frais et taxes sont à la charge exclusive du Syndicat qui s'y engage expressément.

9- Acquisition d'un bâtiment pour les réserves du Musée : emprunt

A l'unanimité des votants, les membres du comité syndical décident de :

- de décider de demander au Crédit Mutuel, l'attribution d'un prêt de 158 200 €,
- d'approuver les caractéristiques de l'emprunt, comme suit :
 - Montant du capital emprunté : 158 200 €
 - Durée d'amortissement : 15 ans
 - Type d'amortissement : échéances constantes
 - Taux d'intérêt : fixe à 1,15 % avec une variation possible jusqu'à + 0.10 %
 - Déblocage de l'emprunt : dans les 5 mois de la signature du contrat.
 - Remboursement : par trimestre
 - Frais de dossier : 160 €
 - Remboursement anticipé : indemnités actuarielles
- d'autoriser le Président à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées ainsi que la demande de réalisation des fonds.

10- Installation des commissions « Culture » et « Patrimoine-Musée »

A l'unanimité des votants, les membres du comité syndical décident de valider la composition des commissions « Culture » et « Patrimoine-Musée ».

11- Convention avec la Fédération des Vins de Nantes

A l'unanimité des votants du pôle Culture-Pah, les membres du comité syndical décident d'autoriser le Président à signer la convention 2017 fixant les conditions partenariales et financières générales avec la Fédération des Vins de Nantes.

12- Convention « Parcours / Focus » sur Vertou

A l'unanimité des votants, les membres du comité syndical décident d'autoriser le Président à signer la convention avec la commune de Vertou concernant l'édition d'un focus.

13- Pays d'art et d'histoire : tarifs billetterie

A l'unanimité des votants, les membres du comité syndical décident de valider les tarifs consentis au Voyage à Nantes pour la vente des visites sur la Chaussée des Moines pour l'année 2017.

14- Chantier des collections : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique

A l'unanimité des votants du pôle Culture-Pah, les membres du comité syndical décident à solliciter la subvention « Equipement des musées et des sites patrimoniaux » auprès de la Direction de la Culture du Département de Loire-Atlantique pour la réalisation de l'étude préalable au chantier des collections,



Pour visa

Le Président

François GUILLOT